

CONTRAT D'ENGAGEMENT « œufs »

Mai 2019- mars 2020



L'association « La pépinière des possibles, créatrice d'utopies réalistes qui a pour objet de :

- Promouvoir, soutenir localement tout projet économique équitable, solidaire et respectueux de l'homme et de l'environnement
- Promouvoir, soutenir, aider le développement de toute activité paysanne de proximité respectueuse de l'environnement, permettant, en circuit-court, la production et la consommation d'aliments sains et de qualité
- Sensibiliser à la consommation responsable
- Favoriser le lien social et permettre l'émancipation du plus grand nombre par la réappropriation de savoirs, savoir-être et savoir-faire

met en relation ses adhérents et Amélie Dupont éleveuse de poules, pour la signature d'un contrat d'engagements réciproques:

Amélie s'engage à:

Livrer toutes les semaines des œufs frais, de qualité, issus de l'agriculture biologique.
Etre transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
Etre, quand son activité lui permet, présente aux distributions,
Donner régulièrement des nouvelles de sa production.
Accueillir, dans son exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois dans l'année.

L'adhérent s'engage à

Etre à jour de sa cotisation à la Pépinière des possibles,
Pré-payer tous ses œufs pour la période de distribution en cours.
Assurer au moins une permanence de distribution dans la saison.
En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses

œufs

Les œufs non retirés ne pourront être récupérés.

Dans la mesure du possible, participer aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale et s'impliquer dans la vie de l'association « La pépinière des possibles ».

Toute personne adhérente à l'association « La pépinière des possibles » qui souhaite bénéficier des produits d'Amélie, s'engage à respecter le règlement intérieur établi dans le respect de la charte des AMAP. Ce règlement peut être modifié lors de l'assemblée générale annuelle.

DISTRIBUTION :

La période de distribution pour ce contrat va de mai 2018 à février 2019 inclus environ, soit 40 semaines
Début : samedi 5 mai puis à partir du mardi 14 mai. La distribution des œufs aura lieu le mardi et le vendredi de 17 heures à 19 heures. En cas d'empêchement, l'adhérent peut désigner un remplaçant. Il est alors nécessaire d'en informer Amélie. Celle-ci se réserve le droit de redistribuer aux Amapiens les œufs non réclamés. Les œufs non enlevés ne seront pas décomptés.

LIEU DE DISTRIBUTION: La grange, chez Mathieu 15, route de Liessies 59740 Willies

QUANTITE D'OEUFS : 6 12 18 24

Le choix est fait pour toute la durée de la période.

Engagement pour 6 œufs par semaine : $0.35 \text{ €} \times 6 \times 40 \text{ semaines} = 84.00 \text{ €}$

Engagement pour 12 œufs par semaine : $0.35 \text{ €} \times 12 \times 40 \text{ semaines} = 168.00 \text{ €}$

Engagement pour 18 œufs par semaine : $0.35 \text{ €} \times 18 \times 40 \text{ semaines} = 252.00 \text{ €}$

Engagement pour 24 œufs par semaine : $0.35 \text{ €} \times 24 \times 40 \text{ semaines} = 336.00 \text{ €}$

Retrait : le mardi le vendredi

MODE DE PAIEMENT : L'engagement se fait sur la période de distribution de mai 2019 à février 2020 pour un prix total de _____ euros suivant le nombre d'œufs.

Le paiement s'effectue de préférence par chèque selon différentes possibilités :

- ___ ___ euros en une fois, encaissement début mai
- ___ ___ euros en deux fois, encaissement début mai et août
- ___ ___ euros en trois fois un encaissement début mai, août, novembre

Le règlement s'effectue le jour de la signature du contrat, les chèques libellés au nom de « Amélie Dupont » seront tous datés du jour de la signature et remis au trésorier de l'association puis à AMELIE

Date

Nom :

Prénom :

Signature

De L'adhérent :

Amélie Dupont :

Pour la pépinière :

NB chèque(s) :